

Règlement des études de licence

Un semestre comporte 13 semaines. Un « cours semestriel » (CS) représente 26 heures de cours, correspondant à 4 crédits européens (1 crédit européen correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant). Certains cours représentant un demi cours semestriel ont lieu tous les 15 jours (6 semaines, soit 12 heures de cours). D'autres sont annuels à raison de 2 heures tous les 15 jours. Certains cours, en particulier d'introduction, sont accompagnés de travaux dirigés (T.D.), ceux-ci durant 6 heures ou 12 heures, crédités respectivement de 1 ou 2 crédits européens. Un séminaire de fin de premier cycle, préparant à l'examen de licence, est proposé dans le dernier semestre du parcours.

L'assiduité aux cours, séminaires ou travaux dirigés est **obligatoire** pour les étudiants.

Équivalences

Des équivalences peuvent être accordées en fonction des formations théologiques déjà acquises, et selon les accords en vigueur avec les centres de théologie, les séminaires et les autres facultés. Ces équivalences sont accordées par le Doyen ou les Directeurs d'études qui peuvent également accorder des équivalences pour des études non théologiques accomplies avant l'inscription en faculté de théologie.

Examens semestriels

Chaque enseignement est validé par un examen ou un contrôle continu. Les examens, sous forme orale ou écrite, sont organisés régulièrement soit à la fin du semestre, soit à la fin de l'année. Des examens de rattrapage sont organisés :

- rattrapage des examens oraux : prendre contact avec l'enseignant ;
- rattrapage des examens écrits : les étudiants concernés doivent s'inscrire auprès du secrétariat.

Système de notation

Les examens (écrits et oraux) sont notés de 0 à 20. Il faut une note supérieure ou égale à 10 pour que le cours ou le devoir soit validé.

- Si la note est supérieure ou égale à 8 mais inférieure à 10, l'étudiant est soumis à un examen de rattrapage.
- Si la note est inférieure à 8, l'étudiant doit s'inscrire de nouveau à ce même cours.

Examen de fin de licence

Le 1^{er} cycle est conclu par un écrit comportant deux parties :

- un contrôle des connaissances (1 heure),
- une dissertation théologique (5 heures).

Un séminaire en fin de premier cycle prépare les étudiants à l'examen final.

Mentions

- de 10 à 11,99 : Passable (*Probatus*)
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- de 16 à 17,99 : Très Bien (*Magna cum laude*)
- de 18 à 20 : Excellent (*Summa cum laude*)

Les mentions ne sont délivrées qu'aux étudiants ayant validé au moins 60 crédits européens au sein de la Faculté de Théologie de Lyon. Dans les autres cas, le diplôme sera délivré sans mention.

Les diplômes sont à retirer en main propre au Secrétariat.

Les étudiants dans l'incapacité de venir retirer leur diplôme au secrétariat peuvent établir une procuration à un tiers.